



Racheter ou donner un bien suite héritage

Par **Srlegavox**, le **24/07/2011** à **13:41**

La mère peut hériter de petites parcelles de bois d'une valeur de 500 a 1000 euros.

La fille souhaite acquérir ses parcelles.

D'un point de vue des frais et cout total pour les deux :

- la fille doit-elle acheter aux héritiers parmi,lesquels sa mère ?

ou

- la mère plus de 75 ans doit-elle faire une donation a sa fille ?

Merci

Srlegavox

Par **Domil**, le **24/07/2011** à **15:22**

ça dépend à qui appartient le bien qu'elle veut acheter

Par **Srlegavox**, le **24/07/2011** à **17:18**

Merci bien.

Suite au décès de l'oncle de la fille, la mère de la fille est héritière (de son frère) pour l'instant en indivision avec un autre fr?re et les enfants d'un autre frère décédé auparavant, sauf si la mère décide que sa part comprenne ces parcelles.

La question se trouve là ? Que faire pour minimiser les couts et frais ?

Donation à sa fille ou sa fille achète aux héritiers ?

Par **Domil**, le **24/07/2011** à **19:29**

[citation]Suite au décès de l'oncle de la fille, la mère de la fille est héritière (de son frère) pour l'instant en indivision avec un autre fr?re et les enfants d'un autre frère décédé auparavant, sauf si la mère décide que sa part comprenne ces parcelles.[/citation] je n'ai rien compris

Par **Srlegavox**, le **27/07/2011** à **10:13**

Désolé voici une nouvelle formulation:

A,B,C héritent de leur frère C des biens, dont des parcelles de bois d'une valeur de 400 à 1000 euros

F la fille de A aimerait obtenir ces parcelles à moindre frais pour les deux.

F doit-elle racheter ces parcelles à A,B,C ?

Ou bien A doit-elle faire une donation à F après avoir demandé l'inclusion dans sa part des parcelles convoitées par F.

Merci
Srlegavox

Par **Domil**, le **27/07/2011** à **18:48**

Qu'acceptent A, B et C ?

Parce que F n'a aucun droit sur rien. Elle ne peut exiger qu'on lui vende ou donne